

Le Bournazelois



*Bulletin municipal d'information de la commune de
BOURNAZEL - Tarn*

N° 42 - Juillet 2025



Photo : Inauguration City Stade
14/06/2025 - P. Polydore

INFORMATIONS COMMUNALES



N'hésitez pas à communiquer vos adresses mails pour recevoir les informations communales !

Pour rappel, le secrétariat de mairie est ouvert :

- le mardi de 14h à 17h et
- le jeudi de 14h à 17h

Vous pouvez aussi nous écrire :

mairie.bournazel.81@wanadoo.fr

Les infos de la communauté de communes (4C) : *dont l'ESCALE (France Services ; Conseillers Numériques et Espace de Vie Sociale), assainissement, écoles, centre de loisirs, médiathèques etc.. c'est sur 4c81.fr*

Les dates à retenir...

La vie sur la commune...

Petit mémo pour les nouveaux habitants...

Rappel pour les fidèles lecteurs...



Associations à connaître !

- Le club des ainés « Lous Garrics » et son antenne pour pratiquer le Patchwork- Contact 06 86 96 91 84 / mtg.molinier@wanadoo.fr
- Le RCB « Rugby Club Bournazel » - de 5 ans à tout âge !
Mail : contact@rcbournazel.com
- La société de chasse intercommunale de Mouzieys-Panens
Contact Sébastien Cantaloube au 07-67-79-15-95
- L'ADMR du Ségalar Cordais (sur 8 communes) : « Recherche bénévoles et salariés »
Mail : lesegalar@admrtarn.fr – 05-63-56-96-15
Contact Philippe Polydore au 06-17-80-41-72
- Comité des Fêtes
Contact : comite.bournazel@gmail.com

La fête ? C'est le dernier dimanche d'août !

Le programme du week-end dans ce bulletin...



Equipements :

Notre salle des Lisières est disponible à la location :

- **Pour les Bournazelois :**
130 € de 8h à minuit / 180 € le week-end
- **Pour les associations :**
150 € de 8h à minuit / 200 € le week-end
- **Pour les « extérieurs » :**
280 € de 8h à minuit / 400 € le week-end



Le repas annuel ? C'est celui de la Bonne Année courant janvier !
Une invitation est déposée dans votre boîte à lettres.

C'est convivial, c'est l'occasion de tous nous réunir et de commencer l'année en douceur !

Et pour les sportifs, le city stade et le terrain de pétanque !



Une équipe paroissiale est aussi à l'action :

Nettoyage de l'église et préparation des célébrations

Temps de prière pour la paix et relais des intentions de prières du village chaque premier jeudi du mois... Ouvert à tous !

Préparation de la crèche (circuit en décembre et janvier sur les églises du secteur pastoral Cordes – Cahuzac – Vaour)

Pour les annonces paroissiales :

Communiquez votre téléphone !

Contact : 06-17-80-41-72

Des colis de Noël sont composés chaque année pour les aînés de 70 ans et plus !

Est-ce que je connais tout le monde ?



INFORMATIONS COMMUNALES



Journée plantations le 15 février 2025



Un groupe de bénévoles du conseil municipal et des associations, avec Thomas, ont planté les arbres prévus l'an dernier sur les terrains autour de la mairie, du monument aux morts, du city-stade, des vestiaires de rugby et de la salle des Lisières.



Sécurité

Un panneau de zone 30 a été placé en amont de la mairie sur la route de Mouzieys-Panens vers Cordes, à l'approche du terrain de rugby, avec une attention portée sur les espaces sportifs et les jeux de ballons fréquents sur cette zone où s'entraîne le RCB et où de nombreux jeunes fréquentent le city stade.

Merci à tous pour le respect d'une vitesse réduite, indispensable à la sécurité de tous.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

PLUi



Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) devient exécutoire le 2 juin, date à laquelle il est publié sur le GPU (Géoportail de l'Urbanisme).

À l'instant de cette publication, la carte communale, élaborée en 2013, est caduque. Les zones U et N (constructible ou non) sont remplacées par des zones mieux définies (A urbaniser ; Urbanisées ; Agricole ; Naturelles etc...). Toutes les pièces afférentes à ce document et son règlement sont consultables sur le GPU.

À compter de l'entrée en vigueur du PLUi, les demandes d'autorisations d'urbanisme et les Cub (Certificats d'Urbanisme Opérationnels) déposés en mairie continueront dans un premier temps d'être instruits par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

La mairie restera le guichet unique pour les dépôts de dossiers et les CUa (d'information - zonages, servitudes etc...) continueront d'être réalisés par nos soins.



Dissimulation de réseaux

Un chantier d'envergure d'effacement de réseaux va être mené cet été :

- Par le SDET pour la basse-tension place de l'église et rue des acacias
- Par Enedis pour l'enfouissement de la ligne HT (haute-tension) sur le même secteur

C'est à l'occasion de ces travaux que les réseaux télécoms seront également enfouis, à la charge de la commune, et que le réseau d'eau sera rénové,

Voirie

Pour la voirie communale cette année, des portions de la route de la Calvarié et de la rue de la Peyrade seront refaites.

Le département du Tarn a également commencé la réfection de la RD8 avec la mise en œuvre de grave émulsion mi-juin. Le revêtement bi-couche sera fait fin août / début septembre. Aucune tranchée ne pourra par la suite être autorisée pendant 3 ans.

Aménagement zone du Touron

La commune a fait appel à un architecte indépendant pour l'étude de la construction de 3 logements communaux.

Poste de secrétaire

Un poste d'assistant(e) rédacteur a été créé pour réaliser un tuilage dès le mois d'octobre avant le départ en retraite de notre secrétaire de mairie, Christine Tranier, le 1^{er} janvier 2026.

INFORMATIONS COMMUNALES



RÉNION D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNALE

Aujourd'hui, de nombreuses personnes renoncent aux soins médicaux faute de moyens suffisants pour souscrire un contrat de mutuelle santé complémentaire. Les salariés du secteur privé bénéficient depuis 2016 de complémentaires santé collective appelées mutuelles d'entreprise ; les salariés du secteur public y auront également accès dès janvier 2026.

Or, plusieurs catégories socio-professionnelles n'ont pas encore accès à ces dispositifs avantageux (professions libérales, agriculteurs, retraités...) et font par conséquent les frais des hausses des tarifs des organismes complémentaires.

Afin d'apporter une solution à ces problèmes de santé publique et cherchant à atténuer les hausses tarifaires, le Conseil Municipal autorise par sa délibération du 20/11/2024, les compagnies d'assurance qui en font la demande, à venir présenter leur dispositif de mutuelle communale aux Bournazelois qui le souhaitent.

L'agent général Allianz propose, par le biais d'un tarif de groupe négocié, une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune de Bournazel. Une réunion publique d'information, présentée par Monsieur Y. TRANIER aura lieu :

**Le samedi 27 septembre 2025
à 10h30
à la salle du conseil de la Mairie**

Pour toutes questions ou pour confirmer votre participation à cette réunion publique, contacter : Yoann TRANIER au 05.63.56.02.60 ou par mail tranier.cordes@allianz.fr.

**La réunion de présentation sera suivie
d'un moment de convivialité offert par « Allianz Tranier »**

Cette formule n'entraîne ni investissement, ni incitation ou engagement de la collectivité avec la compagnie Allianz.

FINANCES COMMUNALES

Le compte administratif est le bilan financier de la commune, copie conforme du compte de gestion tenu par le comptable public. L'an prochain, ces deux documents n'en formeront qu'un seul, le compte financier unique.

Compte administratif 2024

Recettes de fonctionnement	178 104,72 €	Recettes d'investissement	108 439,33 €
Dépenses de fonctionnement	123 455,79 €	Dépenses d'investissement	62 786,90 €
Résultats de l'année 2024	54 648,96 €	Résultats de l'année 2024	45 652,43 €
Reports 2023	194 524,45 €	Reports 2023	- 64 653,08 €
Résultat cumulé	249 173,38 €	Résultat cumulé	- 19 000,65 €
RAR 2024 + déficit investissement affecté en réserve au BP 2025 = Besoin de financement	3 153,60 19 000,65 22 154,25		
Excédent à reporter au BP 2025	227 019,13 €	Déficit à reporter au BP 2025	- 19 000,65 €

En fonctionnement pour 2024, outre les frais de personnes, l'entretien des bâtiments, les subventions aux associations, les intérêts d'emprunts et les prestations diverses, les achats courants (fourniture d'énergie, d'eau, de petits matériels et fournitures diverses...) ont été maîtrisés, avec une légère baisse par rapport à 2023.

Les frais de personnels représentent 25 % des dépenses de fonctionnement, en légère hausse (environ +4,6 %) suite à la titularisation de l'agent technique.

Les services extérieurs ont aussi été supérieurs suite à l'installation de caissons et de grilles de protection pour le système de climatisation de la salle des Lisières. Des indemnités supplémentaires aux élus ont été votées pour des missions particulières.

Les recettes fiscales sont en baisse (-14,5 % pour les droits de mutations) contre une légère hausse des dotations (+ 4,5 %). Les locations de la salle des Lisières ont permis de titrer 360 € environ de plus par rapport à 2023. **En investissement pour 2024**, la commune n'a pas réalisé de programme trop important, préférant terminer des restes à réaliser en attente comme l'aménagement des abords du city stade. Une climatisation a été installée au secrétariat et du matériel a été acheté pour la salle des Lisières. Les plantations d'arbres en attente ont été elles reportées au budget 2025.

La commune a bénéficié du fonds de compensation de la TVA (8146,11 €) sur les investissements de 2022, principalement pour la construction du City-Stade.

Pour mémoire, la commune a 2 emprunts contractés en cours : Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 17 926,58 € pour l'emprunt de la nouvelle mairie et de 45 409,92 € pour l'achat du terrain AC18.

Budget Primitif 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Pour Bournazel, il déroge à la règle d'équilibre puisqu'il est voté en suréquilibre en section de fonctionnement. (article L.1612-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il a été voté le 9 avril 2025 par le conseil municipal pour 218 812,27 € en dépenses de fonctionnement et 398 638,40 € en recettes de fonctionnement (dont 227 019,13 € de report 2024). Il est équilibré en investissement pour un montant prévisionnel de 145 067,92 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges caractère général	44 600,00	Report excédent	227 019,13
Charges personnel	41 600,00	RODP + concessions	900,00
Atténuation de charges	15 454,00	Impôts locaux	59 260,00
Charges gestion courante	26 510,00	Dotations	81 730,00
Charges financières	1 170,00	Revenus locations	3 200,00
Charges exceptionnelles	300,00	Opération d'ordre	26 529,27
Opération d'ordre	26 529,27		
Virement section inv.	62 649,00		
Total général	218 812,27	Total général	398 638,40

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les atténuations de charge correspondent en partie au montant des charges transférées à la communauté de communes (travaux entretien voirie, participation au budget école et document d'urbanisme) et au reversement du montant du FNGIR.

Les charges financières correspondant aux intérêts de la dette sont en légère diminution (pas de prêt contracté cette année, la charge des intérêts diminue).

Les charges de personnel sont en augmentation : embauche d'un agent recenseur en début d'année et d'un nouvel agent administratif sur le poste de secrétaire en doublon en raison du prochain départ à la retraite de la secrétaire de mairie.

Les dépenses d'ordre entre sections sont constituées de la neutralisation des amortissements (26 529,27€).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat (+ 3 512,00 €), aux revenus des locations. Pas d'augmentation des taxes communales.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'exécution	19 000,65	FCTVA	8 806,00
Remboursement emprunt	9 255,00	TAM	5 000,00
Opération d'ordre	26 529,27	Subventions équipement	17 529,40
Restes à réaliser	20 683,00	Subvention du département	2 400,00
Investissements	69 600,00	Neutralisation amortissements Affectation en réserves - excédents de fonctionnements capitalisés	26 529,27 22 154,25
		Virement du fonctionnement	62 649,00
Total général	145 067,92	Total général	145 067,92

Le montant du FCTVA correspond aux dépenses d'investissement réalisées en 2023.

Les subventions d'équipement correspondent aux programmes PVR en cours.

La commune doit percevoir une subvention de 2 400,00 € suite à la plantation d'arbres.

Le montant de la TAM prévu est de 5 000,00 €

Le remboursement de la dette en capital est de 9 255,00 €.

Les opérations d'ordre, en recettes et en dépenses, correspondent à la neutralisation des amortissements : 26 529,27 €.

Les dépenses d'investissement correspondent aux restes à réaliser de 2024 pour un total de 20 683,00 € et aux nouveaux programmes d'investissement pour un montant de 69 600,00 €.

Nouveaux programmes 2025 :

- Voirie : 22 600,00 €
- Dissimulation réseau : 22 400,00 €
- Tables salle des fêtes : 2 600,00 €
- Echange terrains : 2 000,00 €
- Frais étude aménagement du Touron : 20 000,00 €

INAUGURATION



En 2023, le projet de city stade initié en 2021 se réalisait à Bournazel. Nous ne nous étions pas encore réunis pour l'inaugurer officiellement. C'est chose faite ce 14 juin 2025, à l'occasion de la fête du rugby organisée par le RCB (Rugby Club Bournazel), sous une belle journée estivale.

M. Laurent BUCHAILLAT, Préfet du Tarn, M. Vincent RECOULES, conseiller régional, Mme Aline REDO et M. André FABRE, nos conseillers départementaux, quelques Maires et conseillers de la 4C ainsi que le Major commandant la communauté de brigades de gendarmerie de Cordes, étaient présents.

M. le Maire a rappelé le contexte du choix de cet équipement et de son emplacement, la recherche de financement pour un budget total de 63 000 € HT avec 75 % de subventions.

Le terrain de rugby, ses vestiaires, avec ce nouveau terrain multisport à proximité de la place de la mairie et du préau, centralise une zone d'équipements publics et de rassemblements comme le club de rugby et la fête du village. De plus, l'éclairage du terrain finalisé en 2024 par la 4C avec la participation de la commune, mais aussi les plantations récentes et les aménagements (tables, bancs...) apportent la touche finale à ces espaces communs.



Le soutien de ces partenaires financiers, de l'agence nationale du sport, ainsi que de la société « Agorespace » dans leur accompagnement technique, ont été essentiels.

Le ruban a été symboliquement coupé, tenu par les jeunes pousses du RCB, qui ont ensuite poursuivi la fête du rugby par un tournoi parent/enfant.

Des rafraîchissements et des gourmandises ont clôturé cette inauguration conviviale.

Aline REDO a mis à l'honneur « l'esprit de clocher », dans le bon sens du terme, de nos villages, pour apporter de la vie par ce type de structure de plus en plus « rural-stades ».

M. RECOULES a réaffirmé le souhait de la région de soutenir les projets pour la jeunesse.

M. le Préfet a souligné le dynamisme des city-stades dans le département qui répondent à de réels besoins en toute sécurité. C'est une promesse républicaine de favoriser l'accès aux services dans les communes rurales.



INTEMPERIES

L'avis de tempête du 25 juin 2025 n'a pas été trop violent... quelques coupures vite résolues... mais malgré tout un arbre qui a barré la route de Boisse a nécessité une intervention « municipale » aux petites heures de la nuit.



Echos en vert et bleu du RCB

Encore une saison bien remplie pour nos jeunes pousses, les éducateurs, les dirigeants et les parents du RCB!! Des entraînements, des matchs, une assemblée générale et une fête de fin de saison réussie grâce à des parents impliqués.

Les moins de 6 ans :



Les moins de 8 ans:



Les moins de 10 ans:



Assemblée générale, fête du RCB et inauguration du city stade :

L'ensemble de l'équipe du RCB tenait à remercier l'ensemble des Bournazelois pour leur soutien quotidien.

**—> Vivement la rentrée !!!
Inscriptions le samedi 6 septembre à
10:00 à BOURNAZEL.**





*L'été arrive à grand pas...
La fête du village approche !!*



« DEMANDEZ LE PROGRAMME » !

VENDREDI 29 AOÛT : entrée gratuite

- ✓ 19h30 Marché gourmand
- ✓ groupe UNDERCOVER
- ✓ SOIRÉE DISCO : NON STOP MUSIC SHOW



SAMEDI 30 AOÛT : entrée gratuite

- ✓ 14H CONCOURS DE BELOTE
- ✓ 19h30 CONCERT CAPSULE
- ✓ SOIRÉE DISCO : DJ Kevin SEVILLA
- ✓ RESTAURATION SUR PLACE :
frites, grillades, truffade, gâteaux...



DIMANCHE 31 AOÛT :

- ✓ 11H TEMPS DE PRIÈRE et de FRATERNITÉ à l'église
- ✓ 11h30 CÉRÉMONIE au monument aux morts
Venez en famille avec enfants et petits enfants
- ✓ Apéritif offert par le comité des fêtes
- ✓ 14h CONCOURS DE PÉTANQUE en doublette
- ✓ 15h JEUX de société, jeux gonflable, kartings, jeu box à énigmes



- ✓ 20h30 REPAS champêtre 18 euros vin NON compris :
kir
melon au porto
Aligot Veau d'Aveyron et du Ségala
dessert : gâteau
café - pain



inscription au 06 84 23 93 44 (Mme Cayre)

- ✓ 22h30 BAL MUSSETTE : FLORENCE OLIVIER



LUNDI 1 SEPTEMBRE :

- ✓ 14h CONCOURS DE PÉTANQUE en triplette
- ✓ CONCOURS DE MANILLE



Les membres du comité des fêtes espèrent vous voir nombreux et nombreuses à nos festivités...

Nous invitons tous toutes les joyeux(euses) BÉNÉVOLES le JEUDI 28 AOÛT à partir de 09h pour l'installation ...de la fête !

Passez un BON été et à très bientôt !

Le bureau du comité des fêtes

Photos : Fête 2024 – P. Polydore



L'ADMR SEGALAR CORDAIS propose une large gamme de services pour accompagner les personnes dans leur vie quotidienne, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, les familles ainsi que les personnes morales.

- **Aide à domicile** : Assistance pour les tâches ménagères, le ménage, la lessive, la préparation des repas, etc.
 - **Aide à la personne** : Accompagnement pour la toilette, l'habillage, la mobilisation, et autres soins personnels.
 - **Garde d'enfants** : Soutien pour la garde d'enfants, que ce soit pour des bébés ou des enfants plus grands.
 - **Soutien aux personnes en situation de handicap** : Accompagnement personnalisé pour favoriser leur autonomie.
 - **Aide aux personnes en fin de vie** : Soutien et accompagnement pour les personnes en phase terminale.
 - **Services de répit aux aidants** : Permet aux proches aidants de prendre du temps pour eux en confiant temporairement leur proche à l'ADMR.
 - **Aide administrative** : Assistance pour les démarches administratives ou la gestion des papiers.
 - **Activités sociales et de loisirs** : Organisation d'ateliers ou d'activités pour maintenir la convivialité et le lien social.
- **Service de portage de repas à domicile** : Ce service est proposé par l'ADMR ARSAD basée à Lisle sur Tarn, intervient chaque jours (sauf WE) sur une grande partie du Tarn.
Contact : Tél. 05 63 41 18 30 - Email : arsad@admrtarn.fr
- **Téléassistance FILIEN ADMR** : Contact : Tél. 05 63 56 96 15 - Email : lesegalar@admrtarn.fr

L'ADMR s'adapte toujours aux besoins spécifiques de chaque personne, en proposant des services personnalisés pour favoriser leur autonomie et leur bien-être.



Pour la Journée des Aides à Domicile, les bénévoles et salariées se sont réunis autour d'un repas et des cadeaux ont été offerts aux salariées.

Vous souhaitez nous rejoindre, bénévoles ou salariés, n'hésitez pas à nous contacter.

Tél. 05 63 56 96 15 - Email : lesegalar@admrtarn.fr

APPEL À BÉNÉVOLES !

Si vous avez du temps et envie de vous investir
écrivez-nous à "ecoconseil4c@gmail.com"

fêtons la transition écologique

la fête des possibles

du Cordais et du Causse

Samedi 11 octobre
de 9h à 17h

CORDES SUR CIEL
Berges du Cérou
à proximité du stade

Tout public - Gratuit

Programme détaillé
[Retrouvez-le prochainement sur \[www.4c81.fr\]\(http://www.4c81.fr\)](#)

Déchets de cuisine à composter

Epluchures, fruits et légumes abîmés...

Restes de repas: croûtes de fromage, pâtes, riz... / aliments abîmés

Pain dur ou abîmé

Coquilles d'œufs

Coquilles, coquillages

Marc de café avec filtre, sachet de thé

Fleurs et plantes séchées

Rouleau papier WC, essuie-tout

Essuie-tout, serviettes

Boîte en carton



DISTRIBUTION GRATUITE DE COMPOSTEUR

Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les ménages doivent séparer leurs déchets biodégradables des ordures ménagères. Ce dispositif est défini par la loi AGEC du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire. L'objectif est de valoriser localement cette matière vivante sous forme de compost et ainsi éviter collecte-transport-traitement, générateur de gaz à effet de serre.

La distribution gratuite de composteurs auprès de 1400 foyers a déjà permis de réduire le poids des ordures ménagères de 151 tonnes soit 15% du tonnage global annuel ce qui est une très belle performance, bravo à tous !

La réorganisation des tournées de collecte en optimisant le kilométrage et en adaptant la fréquence des collectes aux nouveaux volumes des déchets (tri en forte hausse, ordures en nette baisse) a ainsi permis de supprimer un passage de camion par semaine sur les routes. Le gain de temps de travail des deux agents leur permet d'intervenir davantage sur les travaux des bâtiments intercommunaux, l'entretien des espaces verts, des stations d'épuration et des chemins de randonnée.

Si vous n'êtes pas encore équipés d'un composteur, inscrivez-vous sur servicedechets@4c81.fr

**En juillet dernier, nous vous informions des autorisations nécessaires
à tout travaux de construction ou d'aménagement.**

**Nous poursuivons les informations d'urbanisme avec un rappel sur la nécessité de déclarer
la fin de vos travaux.**



Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?



Pensez à le déclarer !

**Qui? Où? Comment?
Quoi? Quand? Pourquoi?**

À QUI ?

→ Auprès de votre mairie : effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

Et

→ Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

La DGFiP a connaissance de chaque autorisation d'urbanisme déposée.

Il est **obligatoire** de déclarer la fin de vos travaux auprès de nos services.

Les informations transmises permettront la **mise à jour de l'évaluation de votre bien en matière d'impôts locaux ainsi que le bénéfice éventuel d'une exonération**.



La DAACT n'est destinée qu'à votre mairie et ne permet pas d'informer la DGFiP.



Mes travaux sont-ils taxables ?

Dans certains cas, vos travaux nécessitent une autorisation d'urbanisme, mais ne sont pas taxables (et donc pas à déclarer) auprès de nos services. Il s'agit par exemple de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit, d'un ravalement de façade, de la pose d'une clôture ou d'un mur séparateur (cas les plus fréquents).

En principe, le système informatique identifie ces dossiers et les invalide automatiquement. Toutefois, en cas d'une indication de libellé des travaux incomplet ou absent, vous pouvez être sollicité à tort.

Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir nous l'indiquer en nous contactant (coordonnées en fin du dépliant) ou en complétant votre parcours GMBI en indiquant la nature exacte des travaux.



Par flux informatique, nos services sont informés de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

Cette information donne lieu à l'envoi d'un 1^{er} mail qui vous demande d'indiquer la nature des travaux et la date prévisionnelle d'achèvement de ceux-ci (cette date reste modifiable ultérieurement si besoin).

Un 2nd mail vous sera transmis le jour de la date prévisionnelle d'achèvement : vous devrez alors effectuer votre déclaration foncière et/ou d'urbanisme.



QUAND ?

Dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation.

Comment dois-je déclarer ?



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr
Rubrique « Gérer mes biens immobiliers »

Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.

Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr

DEROGATION

Selon les cas : 6840-SD, et/ou H1, H2 ou IL*
*précisions sur la page suivante



Equipe paroissiale : Appel à bénévoles !

Notre église est un lieu précieux où viennent des personnes pour se rassembler et d'autres pour la visiter. Afin que cet espace reste accueillant, propre et agréable pour tous, nous avons besoin de votre aide pour participer au nettoyage de l'église et de ses abords lors des différentes célébrations : messes, obsèques, édification de la Crèche à Noël (*) et autres événements importants.

Votre contribution, même modeste, est une belle manière de témoigner de votre attachement à cet édifice. Ensemble, faisons en sorte que notre église reste un lieu de paix, de beauté et de recueillement pour tous ceux qui y entrent. Votre participation sera précieuse et grandement appréciée.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'équipe paroissiale. Merci d'avance pour votre générosité et votre esprit de communauté.

Contact : Philippe au 06 17 80 41 72.

(*) Cette année cela fait 20 ans que « le circuit des crèches » existe.



« Le BOURNAZEOIS » - Bulletin d'information Municipal de la Commune de Bournazel
Adresse : Mairie 185, route de Mouzieys Panens 81170 BOURNAZEL - Téléphone : 05.63.56.11.52

Mél : mairie.bournazel.81@wanadoo.fr

Directeur de publication : Jérôme FLAMENT

Collaborations : Christine TRANIER – Bruno CABARROU – Philippe POLYDORE

Le bureau du comité des fêtes - Le conseil municipal – Partenaires extérieurs

Imprimé par nos soins